



Pour le contrôle de vos pulvérisateurs «Gers Phyto Contrôle»

Nous vous annonçons dans la précédente Volonté Paysanne du Gers, la création de la SARL GERS PHYTO CONTROLE pour réaliser les contrôles obligatoires périodiques des pulvérisateurs dans le département.

Cette structure de services mise en place par la Fédération Départementale des Artisans Ruraux, le Syndicat des concessionnaires de matériel agricole (SEDIMA), la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, la Chambre d'Agriculture, la FDSEA et les JA est destinée à apporter une réponse au meilleur rapport qualité-prix pour tous les agriculteurs gersois.

AGRÈMENT

Le contrôle d'un pulvérisateur, dans le cadre réglementaire, doit OBLIGATOIREMENT être réalisé par un organisme agréé. Cet agrément est spécifiquement délivré par les Préfets de Région.

Pour bénéficier de cet agrément et offrir aux agriculteurs des contrôles de pulvérisateurs réglementaires indiscutables la SARL s'est engagée

- A utiliser les services d'un inspecteur diplômé ayant obtenu fin janvier son habilitation après une

formation spécifique réalisée au sein du centre de formation agréé de l'école des métiers de Pavie.

- A mettre en oeuvre les protocoles de contrôles selon la méthodologie imposée et en respectant une charte d'éthique garantissant neutralité et impartialité.

- A mettre en oeuvre lors des contrôles un cahier des charges garantissant la protection de l'environnement, particulièrement concernant la récupération des effluents.

Par ailleurs la société a acheté un banc de contrôle AAMS pour répondre aux exigences météorologiques imposées par le protocole national (mesures fiables et précises).

DIAGNOSTICS PRÉALABLES

Le partenariat avec 34 artisans réparateurs et concessionnaires de matériel agricole permet de proposer à tous les agriculteurs de faire réaliser par son artisan ou concessionnaire un diagnostic préalable au contrôle suivi le cas échéant d'une remise en état.

Et ce pour permettre de présenter au contrôle obligatoire des appareils en bon état de fonctionnement.

Ces diagnostics seront réalisés par des agents des concessionnaires ou artisans adhérents ayant suivi une formation de diagnostiqueurs à l'école de métiers de Pavie.

ORGANISATION DES CONTRÔLES

Pour optimiser les déplacements et coûts d'intervention les contrôles se réaliseront par journées complètes sur les sites des adhérents (voir liste sur la carte ci-jointe).

La prise de rendez-vous pour les contrôles se fera auprès de l'artisan ou concessionnaire adhérent de votre choix. Celui-ci vous proposera de réaliser un diagnostic préalable.

Pour que l'inscription devienne définitive un chèque de caution du montant de la prestation vous sera demandé.

De même lors de votre inscription un cahier des charges rappelant les consignes minimales vous sera remis, (matériel propre, éléments de sécurité en bon état, etc.).

Votre présence (ou celle d'un de vos représentants) sera obligatoire lors du contrôle pour assister l'inspecteur ainsi que signer le rapport de contrôle.

Tarifs 2010 des contrôles de pulvérisateurs

Tarifs agriculteurs HT toutes sujétions et déplacements compris

Pulvérisateurs grandes cultures à rampes

Type de pulvérisateurs	Tarif HT
Pulvérisateurs à rampe de 12 m ou moins	180 €
Pulvérisateurs à rampe de plus de 12 m et de moins de 24 m	205 €
Pulvérisateurs à rampe de 24 m ou plus	235 €

Pulvérisateurs arboriculture - viticulture

Type de pulvérisateurs	Tarif HT
Pulvérisateurs à application verticale double face maximum	205 €
Pulvérisateurs à application verticale supérieur à double face	235 €

Contre-visites

	Tarif HT
Contre-visite complète (défaut majeur constaté lors de la visite ayant empêché le contrôle initial)	Coût initial du contrôle
Contre-visite partielle	140 €

Pour plus de précisions, contactez
GERS PHYTOCONTROLE au 05 62 61 77 02
ou par Mail : gers.phytocontrole@gers.chambagri.fr

Artisans et concessionnaires adhérents

Localisation des sites de contrôle

